

Adresse de réponse : COLLECTIF AQUITAIN CONTRE LES REJETS EN MER
4 Allée des Mimosas 33120 ARCACHON

**Concernant l'ouverture de deux nouvelles stations d'épuration,
en lien avec le wharf de La Salie**

Situé à mi-chemin entre le Banc d'Arguin et Biscarrosse Plage, le wharf de La Salie, depuis 1974, déverse en moyenne 70 000 m³ par jour d'effluents urbains et industriels dans l'Océan.

A l'origine les rejets du wharf étaient prévus à 4500 m de la côte ; ils ont lieu à seulement 400 m du rivage.

Le panache émis par le wharf, à marée descendante, va jusqu'à Biscarrosse et se répand dans les passes du Bassin d'Arcachon, à hauteur du Banc d'Arguin, et au-delà à marée montante.

L'usine Smurfit-Kappa, à Biganos, a réalisé en 1997 une station physico-chimique, complétée en 2003 par une station biologique.

Les deux nouvelles stations d'épuration (STEP) inaugurées en septembre 2007, tentent donc de répondre à la nécessité de corriger un important retard et de mettre aux normes le système d'épuration des eaux usées urbaines.

Toutefois, prévues pour traiter 30 000 m³ quotidiens d'effluents domestiques avant leur rejet en mer, ces STEP correspondent à une capacité de 285 000 équivalents-habitants alors que l'afflux estival va au moins jusqu'à deux fois ce chiffre !

Les nouvelles stations présentent ainsi une très nette sous-capacité de traitement, en période de pointe.

Le critère est de rendre les rejets conformes aux eaux de baignade.

De façon générale, « La qualité des eaux de baignade n'a jamais été aussi bonne », nous dit-on, sur le fondement d'analyses menées depuis 1976, dans la Baie, sur certaines bactéries (coliformes fécaux.)

Pourtant, bien d'autres éléments sont à prendre en compte.

La filière de traitement travaille à améliorer la qualité des effluents, à en contrôler le PH, à réduire les détergents.

Mais, récemment encore, la concomitance entre l'observation de mousses brunes malodorantes, les analyses effectuées à Biscarrosse par le Laboratoire Départemental du Conseil Général des Landes (taux de Demande Chimique en Oxygène –DCO- élevés¹) et les problèmes survenus sur les huîtres du Banc d'Arguin, a soulevé beaucoup d'interrogations et de craintes.

La maintenance de l'installation du wharf a, dans le passé, plusieurs fois posé problème, avec des conséquences alarmantes sur le milieu.

Les nouvelles STEP vont-elles déverser des effluents dont les caractéristiques apparaissent conformes aux obligations réglementaires de rejets en mer ?

La modernisation d'une partie du dispositif et les traitements (biologiques et bactéricides) visent à minimiser l'impact environnemental ; pour autant, le blanchiment du panache pollué à l'aide de polychlorure d'aluminium, s'il donne l'aspect de la propreté, a pour conséquence le rejet en mer d'un produit chimique dont on ignore l'impact sur le milieu naturel.

Comment expliquer que des « dépassements ponctuels » de 5% soient tolérés (jusqu'à 25 jours sur une période de 365 !) alors que des bassins de rétention existent pour faire face aux problèmes ?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) réclame que l'on atteigne le bon état écologique ; le procédé ici employé demeure néanmoins celui du transfert de pollution résiduelle vers un Océan-poubelle.

¹ Ces prélèvements, effectués à 8 Km au Sud du wharf, par mer forte, ont bénéficié d'une forte dilution.

Pourtant, la compréhension des problématiques liées aux pollutions a évolué, au cours de ces dernières années : il convient d'avoir de nouvelles ambitions pour l'Environnement et la santé.

Aussi, demandons-nous :

- que la capacité de traitement des deux nouvelles STEP et les modalités de gestion de l'ensemble du réseau permettent de répondre aux besoins d'une population estivale effective de 600 000 personnes ;
- qu'une enquête INSEE vienne démontrer les pointes de fréquentation estivale et que les moyens des STEP soient adaptés en conséquence ;
- qu'aucun produit chimique ne vienne altérer la qualité du milieu marin et la santé humaine ;
- que la référence, insuffisante et partielle, aux eaux de baignade soit affinée et que l'on vise les critères relatifs aux eaux de production aquacole et de salubrité des bivalves filtreurs ;
- que les normes des rejets du wharf garantissent que les coquillages élevés dans le voisinage de ces rejets soient irréprochables.
- que la transparence soit assurée quant aux résultats de toutes les analyses effectuées et que celle-ci soient plus complètes ;
- qu'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) soit mise en place ;
- l'accès du public aux conventions signées entre le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et la Smurfit-Kappa ;
- qu'apparaisse une ligne budgétaire pour que la Préfecture de Région assure le contrôle détaillé du dispositif tout au long de l'année sous l'autorité de la DRIRE et du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique ;
- que des études complémentaires et exhaustives évaluent les normes de concentrations maximales admissibles en polluants émis par le wharf, au regard des Directives européennes (DCE, REACH, etc.) sur les rejets en mer.

C'est au prix de ces efforts que l'on pourra espérer minimiser l'impact des déversements d'effluents polluants au sein de l'Océan.

Les associations membres du Collectif aquitain contre les rejets en Mer :

Surfrider Foundation Europe, Association des Propriétaires de Biscarrose-Plage et Lac, Biska Surf Klub, Association des Commerçants de Biscarrosse, Association pour la Défense la Recherche et les Etudes Marines (ADREMCA), Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA), Nature Environnement Versant Bassin d'Arcachon (NEVBA), AVECICM (Association du Val de l'Eyre pour la protection de l'Environnement), Les Amis du Littoral Nord-Bassin, Quai et Cabanes de Gujan-Mestras, Auport La Teste, Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret, Les Amis du Lapin Blanc, Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice, Bassin d'Arcachon Ecologie, Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), Défense des Eaux du Bassin d'Arcachon, Association des Riverains de Saint Brice, Association Port Ouvert de La Teste, SCAPH PRO, SEPANSO-GIRONDE et SEPANSO-LANDES (Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)

Les coordinateurs du Collectif aquitain contre les rejets en Mer :

Françoise Branger, *Bassin d'Arcachon Ecologie* –Bassin d'Arcachon Sud

Jean Mazodier, *Coordination Environnement Bassin d'Arcachon* –Bassin d'Arcachon Nord

Jean-Marc Vigneaux, *Biska Surf Klub* –Landes

Antoine Yvenat, *Surfrider Foundation Europe* –Pays Basque